

Harcèlement: Marlène Schiappa lance une "grille d'évaluation du danger"

Paris, 2 déc. 2021 (AFP) -

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement entre jeunes, et au lendemain du vote d'un nouveau délit de harcèlement scolaire à l'Assemblée, la ministre déléguée chargée de la Citoyenneté Marlène Schiappa a lancé jeudi une "grille d'évaluation du danger" pour "mieux l'anticiper".

Cette grille, "pensée sur le modèle de la grille d'évaluation dans le cadre des violences faites aux femmes et qui a fait ses preuves, doit permettre aux familles (parents et jeune lui-même) et aux professionnels de mieux évaluer la situation pour mieux l'anticiper", explique-t-on au ministère, en marge du Comité des parents contre le harcèlement entre jeunes.

"Il s'agit d'un questionnaire en deux exemplaires - l'un à remplir par l'enfant que l'on soupçonne être victime de harcèlement, l'autre par l'un de ses parents. Suivant le +score+ obtenu et la gravité des faits, des conseils sont proposés : appelez le 3018 ou le 3020 ; signaler les faits à un adulte ; porter plainte", poursuit-on.

Le ministère précise que "des contacts utiles sont précisés : police et gendarmerie nationales, associations membres du comité des parents, service national téléphonique de l'enfance en danger (SNATED), programme PHARE de lutte contre le harcèlement scolaire".

"J'ai voulu mettre en place un outil pour responsabiliser et aider les parents qui jouent un rôle essentiel à côté des professionnels, sur le modèle de ce qui fonctionne pour évaluer les violences sexistes et sexuelles", a expliqué à l'AFP Marlène Schiappa, soulignant que l'objectif est de "comprendre pour agir".

Selon elle, "l'entrée dans la délinquance est de plus en plus précoce et l'usage des réseaux sociaux fait perdurer le harcèlement après l'école en ciblant surtout les filles".

Mercredi, l'Assemblée nationale unanime a voté la création d'un nouveau délit de harcèlement scolaire. Le texte doit être examiné au Sénat, en vue d'une adoption définitive d'ici la fin des travaux parlementaires en février prochain.

Près d'un élève sur dix serait concerné chaque année par un harcèlement scolaire qui peut pousser la victime à mettre fin à ses jours, comme en témoignent plusieurs drames récents, tel le suicide de la jeune Dinah dans le Haut-Rhin en octobre.

Ce phénomène est ancien mais a été nettement aggravé par le développement des nouvelles technologies, passant souvent sous le radar des parents et des adultes.

asm/tg/bow

Afp le 02 déc. 21 à 17 17.